

**PRESENTS** : Michel CUDET, Marie-Cécile CHOLLAT-RAT, Patrice MORTREUIL, Nicole BRESTAZ, Thierry BEAUFORT, Marielle BRUNET, Michel KRYSTLIK, Dominique BARRAT, Adrien CHOLLAT, Pierre EYMERY, Dominique GOVAERTS, Anthony MAHE, Richard MEYER, Joëlle RAMBAUD, Nadine ROUX.

**POUVOIRS** : Jacqueline AYMOZ a donné pouvoir à Marie-Cécile CHOLLAT-RAT  
Nadine DELPHIN-POULAT a donné pouvoir à Thierry BEAUFORT

**SECRETAIRE** : Anthony MAHE

En exercice : 18      Présents : 15      Votants : 17

## **COMPTE RENDU PRECEDENT**

Adopté

## **INFORMATIONS GENERALES**

- Réunions et manifestations à venir

Le calendrier est transmis à l'ensemble du conseil municipal.

- Monsieur le Maire a rencontré le nouveau chef d'escadron de la compagnie de gendarmerie de la Tour du Pin, ce matin, Mr Jean Pertué, dont la prise d'armes était assurée par le colonel Yves Marzin, qui commande le groupement de gendarmerie départementale de l'Isère.  
Au titre de chef de secteur des casernes de pompiers, Dominique Barrat était également présent.  
Ce nouveau chef d'escadron est âgé de 33 ans, le colonel Yves Marzin est lui âgé de 40 ans. La jeunesse est aux manettes !
- Dématérialisation : elle avance... Internet accentue sa progression, le nouveau slogan du sous-préfet est « préfecture et sous-préfecture sont dans votre salon ». En effet, permis de conduire, différents papiers d'identité seront traités directement par Internet. L'état appelle cette mutation « P.P.N.G », soit Plan Préfecture Nouvelle Génération. Nous installerons un point numérique au secrétariat sous la forme d'un poste informatique et d'une imprimante, nouveau service mis à disposition des administrés qui seront quand même accompagnés par le secrétariat.
- Le Pays Voironnais a pris la compétence « accueil des gens du voyage ». Il existe 3 aires de stationnement : Voiron, Tullins et Rives. Par solidarité, le coût de gestion de ces emplacements sera réparti entre l'ensemble des communes. Le coût pour SGV s'élèvera à 3645 €. Nous prendrons une délibération lors du prochain conseil municipal pour approuver la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées). Le dossier sera transmis par mail pour le prochain conseil municipal.
- La société FLUOO ouvrira ses portes ce lundi 23 octobre. Elle a fait une reprise de propreté des murs.
- En ce qui concerne Valdaine Animation, cette association a décidé sa mise en sommeil pendant quelque temps pour retrouver du dynamisme, des bénévoles et des raisons de repartir. Les résultats financiers sont positifs dans leur globalité, toutes manifestations comprises.
- L'association du Fun Car se porte bien également.

- Enfin, nous avons l'opportunité d'organiser une manifestation équestre dont l'objet tournera autour de l'attelage. Une association est en cours de finalisation pour prendre l'organisation en mains. Il s'agit principalement des intervenants de la Sellerie de Chartreuse.
- Longpra a fait une belle saison et renouvellera ses manifestations de Noël dont le 16 décembre. Une rencontre à ce sujet a eu lieu le 18 octobre avec des représentants de la municipalité.

Commission travaux et finances lors du bureau municipal du 13 novembre à 19h15.

Prochain conseil municipal : 23/11 à 19h15

### **INTERCOMMUNALITE – SYNDICATS**

➤ Commission Aménagement du Territoire-Urbanisme du 12/10/2017  
Rapport de Patrice MORTREUIL

➤ Commission Protection de l'Environnement du 10/10/2017  
Rapport de Patrice MORTREUIL

➤ Commission Mobilité du 11/10/2017  
Rapport de Dominique GOVAERTS

➤ Commission Culture et équipements sportifs du 4/10/2017  
Rapport de Marielle BRUNET

➤ *Modification des modalités de collecte des ordures ménagères*

La suppression des marches arrière lors des tournées de collecte du Pays Voironnais engendre des modifications auprès des administrés. Il est demandé de nommer un référent communal pour dialoguer avec le service du Pays voironnais. Monsieur Dominique BARRAT a été désigné.

➤ *CDG38 : désaffiliation de la Ville d'Echirolles et de son CCAS*

Le CDG38 est un établissement public administratif, dirigé par des élus des collectivités, au service de tous les employeurs territoriaux de l'Isère. Fondé sur un principe coopératif de solidarité et de mutualisation des moyens, il promeut une application uniforme du statut de la fonction publique territoriale, pour plus de 14.000 agents exerçant auprès de plus de 700 employeurs isérois et anime le dialogue social à l'échelle départementale.

Les collectivités de moins de 350 agents sont affiliées obligatoirement au CDG38 ; les autres collectivités peuvent bénéficier de ces prestations si elles le souhaitent, dans le cadre d'une affiliation dite « volontaire ». C'était le cas d'Echirolles, dont les effectifs sont très supérieurs à ce seuil, mais qui était « historiquement » affilié au CDG38, son maire en était le président à l'origine.

Par courrier du 26 juillet 2017, le Maire d'Echirolles a demandé au président du CDG38 d'engager la procédure de désaffiliation de la commune et du CCAS d'Echirolles.

Pour information, les recettes de fonctionnement du CDG38 s'établissaient à 8,824 M€ en 2016, et le manque à gagner lié à cette désaffiliation est estimé à environ 200 K€ mais l'exécutif du CDG38 s'engage à ce que cette désaffiliation n'ait pas d'impact direct sur le montant de la cotisation obligatoire (1% de la masse salariale, taux inchangé depuis 2002) et va mettre en place un « PLAN DE MAINTIEN DE L'EQUILIBRE » à cet effet.

Proposition de désapprouver cette désaffiliation.

**Décision** : accepté à l'unanimité

## POLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

### ➤ Administratif

- ✓ Bureau de Poste : actions à venir

Après un rappel de l'historique de ce dossier et un retour sur la rencontre des représentants du groupe La poste du 16 octobre, les options d'actions à engager sont évoquées et après débat, il a été décidé la consultation des administrés.

Le groupe de travail composé sur ce sujet se réunit pour élaborer les modalités, le contenu pour des propositions rapides.

Une réponse sera à formaliser dans les deux mois afin d'éviter un accord tacite de la part de La Poste et une réduction des horaires à 15h par semaine.

- ✓ Bâtiment « CASINO », Place Chaize : positionnement de la commune

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le bâtiment situé place André Chaize est inoccupé depuis l'été 2016 et que son état visuel « jure » sur cette place du village. Après contact avec le propriétaire :

« Nous avançons, accompagnés par Mr HEALY, facilitateur qui connaît bien le groupe Casino et qui travaille pour le service économique du Pays Voironnais, sous la tutelle de M. Polat. Nous avons appris que le propriétaire du bâtiment est l'OPCI (organisme public des collectivités immobilières) = famille Casino. Son gestionnaire est bien AEW, société de fonds de pensions = famille Casino. Le local commercial est loué sous l'enseigne de Casino, puis Petit Casino, ensuite Leader Price (pour info, Vival c'est aussi Casino). L'acquisition du bâtiment par Casino remonte à 1991 pour un montant de 500 000F, soit 76 250€ à valeur constante. L'estimation vénale est de l'ordre de 80 à 90 000€, selon les ratios que nous appliquons. Depuis 1991, Casino a investi dans l'aspect extérieur du bâtiment (ravalement façade et peinture des volets). Casino a confié la vente de ce bâtiment au groupe immobilier Foncia. Ce dernier réclame 120 000€, honoraires de commercialisation inclus. Casino a fait une estimation du coût de remise en état de la toiture, soit toiture + descente d'eaux, pour un montant de 61 000€. Nous avons reçu une proposition de Casino pour l'achat du bâtiment, en l'état, pour un montant de 60 000€. Monsieur le Maire confirme que le boucher, M. Denis Martin, est prêt à s'installer dans ce local pour développer son activité, voire proposer un banc de fruits et légumes. Il s'engage sur une location annuelle de 7 000€. Le débat est ouvert, j'attends vos propositions et réactions. »

C'est aussi une des raisons pour lesquelles la date de ce conseil municipal a été avancée.

Il a été proposé de formaliser une proposition ferme et échancée, fixant les limites financières pour l'acquisition.

**Décision** : avis favorable à l'unanimité

### ➤ Finances

- ✓ Tableau des subventions

Dans le cadre du budget primitif 2017, les crédits votés le 23 mars 2017 ne précisait pas le détail des affectations pour les subventions aux associations.

Il est demandé au conseil municipal de valider le montant des aides financières à répartir de la manière suivante :

65748 - Subv. fonct. (privé) - autres organismes	VOTE 2017
Foyer Socio-Educatif CES Le GUILLON	50
FNACA	150
USV FOOT	2 000
Club Nautique 70ème anniversaire	1 000
Amicale Clique	300
<b>TOTAL</b>	<b>3 500</b>

**Décision** : accepté à l'unanimité

✓ Bilan saison piscine

La piscine a accueilli 93 nageurs en moyenne par jour durant cette saison. Une fréquentation en légère baisse. Les scolaires, en juin, ont pu bénéficier de conditions climatiques idéales.

Le bilan financier se solde par un déficit de 15 953.53 € avec 8 808.30 € de recettes d'entrées.

✓ Point budgétaire

Il est présenté un point budgétaire arrêté au 16 octobre 2017, qui permet de connaître la situation des finances communales, sur un plan analytique et comptable. Il est constaté le respect des crédits votés.

Ce document sert aussi de préparation pour le budget prévisionnel de 2018.

Après lecture de ce document, des décisions modificatives ont été présentées :

### DM N°3 - FONCTIONNEMENT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2017 :

#### CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Objet	montant
67	6712	Amendes fiscales et pénales	180
011	637	Autres impôts, taxes et versements assimilés	24 300
011	6228	Divers	5 000
011	6132	Locations immobilières	300
011	60632	Fournitures de petit équipement	3 000
011	60612	Energie-électricité	5 000
		<b>total</b>	<b>37 780</b>

#### CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Objet	montant
66	6688	Autres	-1730
010111	61558	Autres biens mobiliers	-1 500
011	61551	Matériel roulant	-1 500
011	615232	Réseaux	-5 000
022	022	Dépenses imprévues	-17 250
011	615221	Bâtiments publics	-1 000
011	60633	Fournitures de voirie	-1 000
011	60623	combustibles	-2 800
011	60621		-6 000
		<b>Total</b>	<b>-37 780</b>

**Décision** : voté à l'unanimité

### DM N°4 - INVESTISSEMENT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2017 :

#### CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Objet	montant
21	2158	10004	Autres installations, matériel et outillage technique	270
23	2315	82	Installations, matériel et outillage technique	4 000
23	2315	77	Installations, matériel et outillage technique	750
23	2315	50	Installations, matériel et outillage technique	3 500
21	2158	44	Autres installations, matériel et outillage technique	130
23	2315	44	Installations, matériel et outillage technique	750
23	2315	42	Installations, matériel et outillage technique	1 500
23	2315	11	Installations, matériel et outillage technique	11 500
23	2315	10004	Installations, matériel et outillage technique	4 200
			<b>total</b>	<b>26 600</b>

#### CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Objet	montant
23	2315	45	Installations, matériel et outillage technique	-4 300
020	020	OPFI	Dépenses imprévues	-21 750
21	2158	13	Autres installations, matériel et outillage technique	-550
			<b>total</b>	<b>-26 600</b>

**Décision** : voté à l'unanimité

✓ Révision loyer Auberge du Vald'Ainan

La révision annuelle du loyer de l'Auberge porte ce dernier à 15 378,64 € HT pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2017 au 30 octobre 2018.

**Décision** : accepté à l'unanimité

✓ Indemnité du comptable du trésor

Le comptable trésorier de Voiron a fait parvenir sa demande d'indemnité pour la gestion de l'exercice 2016. Le taux proposé est reconduit à 0% pour cet exercice.

**Décision** : accepté à l'unanimité

## POLE ETUDES – TRAVAUX – PROJETS

✓ Aménagement d'accessibilité de l'Espace Versoud :

Le désamiantage a été réalisé à partir du 18 septembre (15 jours) et la rampe d'accès posée début de semaine pour l'accès à la salle de la Cîme.

Le carreleur entreprendra son travail le 30 octobre.

## POLE ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE – URBANISME

✓ Commission Urbanisme du 17 octobre 2017

### CERTIFICATS D'URBANISME

#### **CUb 38 386 17 20046 – réceptionné le 5 septembre 2017**

Demandeur : Agence Proximmo

Adresse du terrain : Le Petit Consuoz

**Objet : projet de construction**

Section (s) / Parcelle (s) : AV 200 – AV 201

Zonage : Ne

**Instruction en cours**

#### **CUa 38 386 17 20047 – réceptionné le 25 septembre 2017**

Demandeur : M<sup>e</sup> Didier Hermann

Adresse du terrain : Grosset

**Objet : Succession Jean Neyton**

Section (s) / Parcelle (s) : AD 60 – AD 63 – AD 64

Zonage : A

#### **CUa 38 386 17 20048 – réceptionné le 25 septembre 2017**

Demandeur : M<sup>e</sup> Didier Hermann

Adresse du terrain : Roche la Dent

**Objet : Succession Jean Neyton**

Section (s) / Parcelle (s) : AH 68

Zonage : N espace boisé classé

#### **CUa 38 386 17 20049 – réceptionné le 3 octobre 2017**

Demandeur : M<sup>e</sup> Marc Billon-Galland

Adresse du terrain : Choché le Michaud

**Objet : Vente Aboudahab / Nicolas**

Section (s) / Parcelle (s) : AL 125

Zonage : Ubb2

### DECLARATIONS PREALABLES

#### **DP 38 386 17 20026 – Réceptionné le 18 mai 2017**

Demandeur : Denis Martin

Adresse du terrain : route du Bourg

**Objet : changement de la devanture**

Section (s) / Parcelle (s) : AM 149

Zonage : Uab1

**Dossier rejeté car pièces complémentaires non déposées.**

**DP 38 386 17 20047 – Récépissé le 18 août 2017**

Demandeur : Jean-Marc Segura

Adresse du terrain : route des Hôpitaux

**Objet : création de fenêtres de toit**

Section (s) / Parcelle (s) : AX 245

Zonage : Nh et A

**Demande de retrait de l'instruction en date du 04.10.2017**

**DP 038 386 17 20033 – Récépissé le 14 juin 2017**

Demandeur : Commune de St Geoire en Valdaine

Adresse du terrain : Le Bourg

**Objet : changement des menuiseries et aménagement extérieur des cheminements de la Salle des Fêtes**

Section (s) / Parcelle (s) : AN 57

Zonage : Uab1

**Avis favorable de l'architecte des bâtiments de France et de la commission.**

**DP 38 386 17 20049 – Récépissé le 13 septembre 2017**

Demandeur : Cyril Bano

Adresse du terrain : montée des Trois Pierres

**Objet : réfection de toiture et installation de deux fenêtres de toit**

Section (s) / Parcelle (s) : AN 149

Zonage : Uab1

**Avis favorable de l'architecte des bâtiments de France et de la commission.**

**DP 38 386 17 20050 – Récépissé le 26 septembre 2017**

Demandeur : Jonathan Martin

Adresse du terrain : route du Bourg

**Objet : réfection de toiture**

Section (s) / Parcelle (s) : AM 30

Zonage : Uaa

**Avis favorable de l'architecte des bâtiments de France et de la commission.**

**DP 38 386 17 20051 – Récépissé le 3 octobre 2017**

Demandeur : Jérémy Blain

Adresse du terrain : route de la Bayardièrre

**Objet : création d'un mur d'encrochement**

Section (s) / Parcelle (s) : AX 1, AX 199 et AX 201

Zonage :

AX 1 et AX 199 = Nh

AX 201 = A

**Instruction en cours**

**DP 38 386 17 20052 – Récépissé le 6 octobre 2017**

Demandeur : Christian Gaillard

Adresse du terrain : route de Savoie

**Objet : changement des menuiseries**

Section (s) / Parcelle (s) : AH 115

Zonage : Uba et Ubb2

**Avis favorable de la commission**

**DP 38 386 17 20053 – Récépissé le 10 octobre 2017**

Demandeur : Jean Cleyet-Merle

Adresse du terrain : impasse des Vignes

**Objet : changement de la porte de garage et installation de grille de défense**

Section (s) / Parcelle (s) : AS 112 et AS 113

Zonage : Ub et Ubb1

**Instruction en cours**

**DP 38 386 17 20054 – Récépissé le 17 octobre 2017**

Demandeur : Daniel Collet-Beillon

Adresse du terrain : route de Cormérieu

**Objet : installation d'un portail**

Section (s) / Parcelle (s) : AR 57

Zonage : Nh

**Demande de pièces complémentaires sollicitées par la commission.**

## PERMIS DE CONSTRUIRE

### **PC 38 386 17 20002 – Récépissé le 26 mai 2017**

*Demandeur : Celine Guiboud-Ribaud / Camille Martin*

*Adresse du terrain : impasse de la Motte Castrale*

**Objet : construction d'une maison individuelle**

*Section (s) / Parcelle (s) : AW 392*

*Zonage : Ub*

**Arrêté favorable du 20 septembre 2017 avec prescriptions**

### **PC 38 386 17 20003 – Récépissé le 1<sup>er</sup> août 2017**

*Demandeur : Claire Maillot / Eric Pimienta*

*Adresse du terrain : Consuoz*

**Objet : construction d'une maison individuelle**

*Section (s) / Parcelle (s) : AV 199 et 202*

*Zonage : Ne*

**Instruction en cours.**

### **PC 38 386 17 20004 – Récépissé le 22 août 2017**

*Demandeur : Raphaël Sartori*

*Adresse du terrain : impasse de la Motte Castrale*

**Objet : construction d'une maison individuelle**

*Section (s) / Parcelle (s) : AW 389*

*Zonage : Ub*

**Instruction en cours**

## DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

### **M<sup>e</sup> Marc Billon-Galland**

*Adresse du terrain : voie des Michauds*

*Section (s) / Parcelle (s) : AL 125*

**Pas d'exercice du droit de préemption**

### **M<sup>e</sup> Amaury Boudrot**

*Adresse du terrain : route des Balcons de la Valdaine*

*Section (s) / Parcelle (s) : AL 464*

**Pas d'exercice du droit de préemption**

## POLE SCOLAIRE – CULTURE

- Points d'information de la commission Culture

- Bilan du parcours photographique en Valdaine

Bilan très positif sur la coopération intercommunale, le travail avec le Pays d'Art et d'Histoire, l'organisation, la qualité et l'originalité des animations proposées

Les communes de Massieu, Merlas, Saint Bueil, Voissant, Velanne ont signé une convention avec la commune de St Geoire en Valdaine, elles s'engageaient à participer pour un montant maximum de 300 €. La participation réelle de chacune est de 194,86 € et de 974,32 € pour St Geoire en Valdaine. La valorisation de la participation du Pays d'Art et d'Histoires s'élève à 5 000 €.

La participation des services techniques du Pays Voironnais est soulignée pour l'installation des panneaux.

Un exemple de coopération réussie entre professionnels et bénévoles. Une intercommunalité qui a permis d'obtenir les moyens financiers nécessaires.

Cette manifestation était une première étape dans la restitution de l'inventaire du patrimoine, il existe un potentiel important en Valdaine. Il semble pertinent d'envisager d'autres projets dès le budget 2018.

- Points d'information de la commission Scolaire

*Conseils d'école Lambertièrre le 6 novembre et Val'Joie le 7 novembre à 18h.*